NOVEMBRE 2009

1 Dim. Toussaint - *Prier tous les saints du Ciel*
2 L. Commémoraison des fidèles défunts - *Prier pour les défunts*
3 M. S. Hubert, év. - *Conformité à la Volonté de DIEU*
4 M. S. Charles Borromée, év. - *Amour de l'Eglise*
5 J. S. Zacharie - *Foi*
6 1er V. S. Léonard, ermite - *Dév. au SACRÉ-COEUR*
7 1er S. S. Restitut, év. - *Dév. au Coeur immaculé de MARIE*
8 XXIII Dim. ap. la Pent. - 4 Saints Couronnés, MM. - *Force*
9 L. Dédicace Basilique du Latran - *Respect des lieux saints*
10 M. S. André Avellin - *Piété*
11 M. S. Martin, apôtre de la Gaule - *Apostolat*
12 J. S. Martin, P. M. - *Fidélité au Magistère*
13 V. S. Stanislas Kotska, novice jésuite - *Pureté*
14 S. S. Josaphat M. - *Témoigner de la Foi*
15 XXIV Dim. après Pent. (VIème après Epiphanie) - S. Albert le Gd - *Penser à Passion du CHRIST*
16 L. Ste Gertrude - *Confiance dans le SACRÉ-COEUR*
17 M. S. Grégoire le Thaumaturge, év. - *Zèle pour les âmes*
18 M. Dédicace Basiliq. SS. Pierre et Paul - *Piété*
19 J. Ste Elisabeth de Hongrie - *Modestie*
20 V. S. Félix de Valois, fondateur Ordre de la Trinité - *Humilité*
21 S. Présentation de *NOTRE-DAME* - *Confiance en N.-D.*
22 Dernier Dim. ap. Pent. - Ste Cécile, V. M. - *Fidélité à la Foi*
23 L. S. Clément - *Fidélité au Magistère*
24 M. S. Jean de la Croix, carme - *Patience dans souffrances*
25 M. Ste Catherine d'Alex., V. M. - *Non au respect humain*
26 J. S. Jean-Berchmans - *Pureté*
27 V. Apparit. Médaille Miraculeuse - *Porter médaille avec Foi*
28 S. Ste Catherine Labouré, V. - *Dév. envers NOTRE-DAME*
29 1er Dim. de l'Avent - Ste Catherine Labouré - *Humilité*
30 L. S. André, ap. - *Porter sa croix*

NOVEMBRE 2009

BILLET MENSUEL

du Centre *Saint-Joseph*

Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle
en union avec le CŒUR de JÉSUS

INTENTION DU MOIS
POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE

La miséricorde du Seigneur se révèle avec éclat dans le pouvoir qu'Il accorde à son Église d'abréger les peines des âmes du Purgatoire. Voulant exécuter avec clémence les arrêts sévères de sa justice, Il accorde des réductions et des mitigations de peine ; mais il le fait d'une manière indirecte et par l'intervention des vivants. C'est à nous qu'il accorde tout pouvoir de secourir nos frères affligés par voie de suffrage, c'est-à-dire, par voie d'impétration et de satisfaction.

Le mot *suffrage* dans la langue ecclésiastique est synonyme de prière ; cependant, quand le Concile de Trente définit que les âmes du purgatoire sont aidées par les suffrages des fidèles, le sens du mot *suffrage* est plus étendu : il comprend en général tout ce que nous pouvons offrir à DIEU en faveur des trépassés. Or nous pouvons offrir ainsi, non seulement des prières, mais toutes nos bonnes oeuvres, en tant qu'elles sont impétratoires et satisfactoires.

Pour comprendre ces termes, rappelons-nous que chacune de nos bonnes oeuvres, accomplie en état de grâce, possède d'ordinaire une triple valeur aux yeux de DIEU :

1) Cette oeuvre est **méritoire**, c'est-à-dire qu'elle ajoute à nos mérites, qu'elle nous donne droit à un nouveau degré de gloire dans ciel.

2) Elle est **impétratoire** (impétrer = obtenir), c'est-à-dire qu'à la manière d'une prière, elle a la vertu d'obtenir de DIEU quelque grâce.

3) Elle est **satisfactoire**, c'est-à-dire qu'à la manière d'une valeur pécuniaire, elle est propre à satisfaire la justice divine, à payer nos dettes de peines temporelles devant DIEU.

NOVEMBRE 2009

1 Dim. Toussaint - *Prier tous les saints du Ciel*
2 L. Commémoraison des fidèles défunts - *Prier pour les défunts*
3 M. S. Hubert, év. - *Conformité à la Volonté de DIEU*
4 M. S. Charles Borromée, év. - *Amour de l'Eglise*
5 J. S. Zacharie - *Foi*
6 1er V. S. Léonard, ermite - *Dév. au SACRÉ-COEUR*
7 1er S. S. Restitut, év. - *Dév. au Coeur immaculé de MARIE*
8 XXIII Dim. ap. la Pent. - 4 Saints Couronnés, MM. - *Force*
9 L. Dédicace Basilique du Latran - *Respect des lieux saints*
10 M. S. André Avellin - *Piété*
11 M. S. Martin, apôtre de la Gaule - *Apostolat*
12 J. S. Martin, P. M. - *Fidélité au Magistère*
13 V. S. Stanislas Kotska, novice jésuite - *Pureté*
14 S. S. Josaphat M. - *Témoigner de la Foi*
15 XXIV Dim. après Pent. (VIème après Epiphanie) - S. Albert le Gd - *Penser à Passion du CHRIST*
16 L. Ste Gertrude - *Confiance dans le SACRÉ-COEUR*
17 M. S. Grégoire le Thaumaturge, év. - *Zèle pour les âmes*
18 M. Dédicace Basiliq. SS. Pierre et Paul - *Piété*
19 J. Ste Elisabeth de Hongrie - *Modestie*
20 V. S. Félix de Valois, fondateur Ordre de la Trinité - *Humilité*
21 S. Présentation de *NOTRE-DAME* - *Confiance en N.-D.*
22 Dernier Dim. ap. Pent. - Ste Cécile, V. M. - *Fidélité à la Foi*
23 L. S. Clément - *Fidélité au Magistère*
24 M. S. Jean de la Croix, carme - *Patience dans souffrances*
25 M. Ste Catherine d'Alex., V. M. - *Non au respect humain*
26 J. S. Jean-Berchmans - *Pureté*
27 V. Apparit. Médaille Miraculeuse - *Porter médaille avec Foi*
28 S. Ste Catherine Labouré, V. - *Dév. envers NOTRE-DAME*
29 1er Dim. de l'Avent - Ste Catherine Labouré - *Humilité*
30 L. S. André, ap. - *Porter sa croix*

NOVEMBRE 2009

BILLET MENSUEL

du Centre *Saint-Joseph*

Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle
en union avec le CŒUR de JÉSUS

INTENTION DU MOIS
POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE

La miséricorde du Seigneur se révèle avec éclat dans le pouvoir qu'Il accorde à son Église d'abréger les peines des âmes du Purgatoire. Voulant exécuter avec clémence les arrêts sévères de sa justice, Il accorde des réductions et des mitigations de peine ; mais il le fait d'une manière indirecte et par l'intervention des vivants. C'est à nous qu'il accorde tout pouvoir de secourir nos frères affligés par voie de suffrage, c'est-à-dire, par voie d'impétration et de satisfaction.

Le mot *suffrage* dans la langue ecclésiastique est synonyme de prière ; cependant, quand le Concile de Trente définit que les âmes du purgatoire sont aidées par les suffrages des fidèles, le sens du mot *suffrage* est plus étendu : il comprend en général tout ce que nous pouvons offrir à DIEU en faveur des trépassés. Or nous pouvons offrir ainsi, non seulement des prières, mais toutes nos bonnes oeuvres, en tant qu'elles sont impétratoires et satisfactoires.

Pour comprendre ces termes, rappelons-nous que chacune de nos bonnes oeuvres, accomplie en état de grâce, possède d'ordinaire une triple valeur aux yeux de DIEU :

1) Cette oeuvre est **méritoire**, c'est-à-dire qu'elle ajoute à nos mérites, qu'elle nous donne droit à un nouveau degré de gloire dans ciel.

2) Elle est **impétratoire** (impétrer = obtenir), c'est-à-dire qu'à la manière d'une prière, elle a la vertu d'obtenir de DIEU quelque grâce.

3) Elle est **satisfactoire**, c'est-à-dire qu'à la manière d'une valeur pécuniaire, elle est propre à satisfaire la justice divine, à payer nos dettes de peines temporelles devant DIEU.

Le **mérite** est inaliénable, et demeure le bien propre de la personne qui fait l'action.

Au contraire, la valeur **impétratoire** et **satisfactoire** peut profiter à d'autres, en vertu de la Communion des saints.

Ces notions supposées, posons cette question pratique :

Quels sont les suffrages par lesquels, selon la doctrine de l'Église, nous pouvons aider les âmes du purgatoire ?

Ce sont les prières, les aumônes, les jeûnes et pénitences quelconques, les indulgences et surtout le S. Sacrifice de la Messe.

Toutes ces oeuvres, accomplies en état de grâce, JÉSUS-CHRIST nous permet de les offrir à la divine Majesté pour le soulagement de nos frères du purgatoire ; et DIEU les applique à ces âmes selon les règles de sa justice et de sa miséricorde.

Par cette admirable disposition, tout en sauvegardant les droits de sa justice, notre PÈRE céleste multiplie les effets de sa miséricorde, qui s'exerce ainsi tout à la fois envers l'Église souffrante et envers l'Église militante. Le secours miséricordieux qu'Il nous permet de porter à nos frères souffrants nous profite excellemment à nous-mêmes : c'est une oeuvre, non seulement avantageuse pour les défunts, mais encore sainte et salutaire pour les vivants : *Sainte et salutaire est la pensée de prier pour les défunts*.

EXEMPLE

Nous lisons dans les Révélations de sainte Gertrude, qu'une humble religieuse de sa communauté, ayant couronné une vie exemplaire par une mort très-pieuse, DIEU daigna montrer à la Sainte l'état de cette défunte. Gertrude vit son âme, ornée d'une beauté ineffable, et chère à JÉSUS qui la regardait avec amour. Néanmoins, à cause de quelques légères négligences non expiées, elle ne pouvait encore entrer dans la gloire, et était obligée de descendre dans le sombre séjour des souffrances. A peine avait-elle disparu dans ces profondeurs, que la Sainte la vit reparaître et s'élever vers le ciel, portée par les suffrages de l'Église.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE

- Je donnerai à mon prochain l'exemple de la prière pour les défunts, ainsi que de l'entretien et de la visite de leurs tombes et, quand j'en aurai l'occasion, je lui en rappellerai le devoir.

Premier Degré : **OFFRANDE DE LA JOURNÉE**
au Cœur de JÉSUS

Divin CŒUR de JÉSUS, je Vous offre par le CŒUR immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel. Je Vous les offre en particulier **POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE.**

Deuxième Degré : **OFFRANDE À MARIE**

d'un *Pater* et de dix *Ave* pour l'intention du mois.

Pensez, durant cette dizaine, au mystère de **la FLAGELLATION de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.**

Vertu à pratiquer : Le zèle pour le salut des âmes.

Troisième Degré : **COMMUNION RÉPARATRICE**
offerte au Cœur de JÉSUS par MARIE
INDULGENCES POUR LES DÉFUNTS

- *Requiem æternam dona eis, Domine ; et lux perpetua luceat eis* : **300 j.** - *Pie JESU Domine, dona eis requiem sempiternam* : **300 j.** - *De profundis* : **3 ans** ; **plénière**, si pendant 30 j. consécutifs.
- Visite d'un cimetière avec une oraison quelconque pour les défunts : **7 ans** ; si cela se fait du 2 au 9 novembre inclus, l'indulgence est **plénière** (1 fois par jour seulement, aux conditions habituelles requises).

INTENTION DU MOIS PROCHAIN (DÉCEMBRE) :
Pour le triomphe du S. Sacrifice de la Messe (selon le rit dit de S. Pie V) dans l'Eglise et l'éradication du rit de Paul VI

Le **mérite** est inaliénable, et demeure le bien propre de la personne qui fait l'action.

Au contraire, la valeur **impétratoire** et **satisfactoire** peut profiter à d'autres, en vertu de la Communion des saints.

Ces notions supposées, posons cette question pratique :

Quels sont les suffrages par lesquels, selon la doctrine de l'Église, nous pouvons aider les âmes du purgatoire ?

Ce sont les prières, les aumônes, les jeûnes et pénitences quelconques, les indulgences et surtout le S. Sacrifice de la Messe.

Toutes ces oeuvres, accomplies en état de grâce, JÉSUS-CHRIST nous permet de les offrir à la divine Majesté pour le soulagement de nos frères du purgatoire ; et DIEU les applique à ces âmes selon les règles de sa justice et de sa miséricorde.

Par cette admirable disposition, tout en sauvegardant les droits de sa justice, notre PÈRE céleste multiplie les effets de sa miséricorde, qui s'exerce ainsi tout à la fois envers l'Église souffrante et envers l'Église militante. Le secours miséricordieux qu'Il nous permet de porter à nos frères souffrants nous profite excellemment à nous-mêmes : c'est une oeuvre, non seulement avantageuse pour les défunts, mais encore sainte et salutaire pour les vivants : *Sainte et salutaire est la pensée de prier pour les défunts*.

EXEMPLE

Nous lisons dans les Révélations de sainte Gertrude, qu'une humble religieuse de sa communauté, ayant couronné une vie exemplaire par une mort très-pieuse, DIEU daigna montrer à la Sainte l'état de cette défunte. Gertrude vit son âme, ornée d'une beauté ineffable, et chère à JÉSUS qui la regardait avec amour. Néanmoins, à cause de quelques légères négligences non expiées, elle ne pouvait encore entrer dans la gloire, et était obligée de descendre dans le sombre séjour des souffrances. A peine avait-elle disparu dans ces profondeurs, que la Sainte la vit reparaître et s'élever vers le ciel, portée par les suffrages de l'Église.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE

- Je donnerai à mon prochain l'exemple de la prière pour les défunts, ainsi que de l'entretien et de la visite de leurs tombes et, quand j'en aurai l'occasion, je lui en rappellerai le devoir.

Premier Degré : **OFFRANDE DE LA JOURNÉE**
au Cœur de JÉSUS

Divin CŒUR de JÉSUS, je Vous offre par le CŒUR immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel. Je Vous les offre en particulier **POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE.**

Deuxième Degré : **OFFRANDE À MARIE**

d'un *Pater* et de dix *Ave* pour l'intention du mois.

Pensez, durant cette dizaine, au mystère de **la FLAGELLATION de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.**

Vertu à pratiquer : Le zèle pour le salut des âmes.

Troisième Degré : **COMMUNION RÉPARATRICE**
offerte au Cœur de JÉSUS par MARIE
INDULGENCES POUR LES DÉFUNTS

- *Requiem æternam dona eis, Domine ; et lux perpetua luceat eis* : **300 j.** - *Pie JESU Domine, dona eis requiem sempiternam* : **300 j.** - *De profundis* : **3 ans** ; **plénière**, si pendant 30 j. consécutifs.
- Visite d'un cimetière avec une oraison quelconque pour les défunts : **7 ans** ; si cela se fait du 2 au 9 novembre inclus, l'indulgence est **plénière** (1 fois par jour seulement, aux conditions habituelles requises).

INTENTION DU MOIS PROCHAIN (DÉCEMBRE) :
Pour le triomphe du S. Sacrifice de la Messe (selon le rit dit de S. Pie V) dans l'Eglise et l'éradication du rit de Paul VI